

N°2020-55

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Présents : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Dominique SKRZYPczAK, Arthur WAGNON, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Annie BAGGIO, Yannick LIÉVIN

Absents ayant donné procuration :

Christian LEMAIRE donne procuration à Luc MONNET
Sandrine BROCARD donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Jeoffrey EMAILLE donne procuration à Fabien DELPORTE
Katia TYTGAT donne procuration à Angélique DEKOKER
Manuella DELESALLE donne procuration à Alain DELECLUSE
Catherine MORTREUX donne procuration à Cyprien DUBUS
Olivia SALLÉ donne procuration à Jean MOULLIÈRE
Hélène FOURDRIGNIER donne procuration à Dominique SKRZYPczAK
Pierre DEHOVE donne procuration à Arthur WAGNON
Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Amandine GOUDARD
Marie-Françoise TAHON donne procuration à Stéphane MICHEL
Fabrice BAVENT donne procuration à Michel MAILLARD
Emmanuel CHARRETTE donne procuration à Yannick LIÉVIN
Daniela MORONVAL donne procuration à Annie BAGGIO

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 1 million d'arbres en Hauts-de-France.

Dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » lancé par la Région Hauts-de-France, la Commune de Templeuve-en-Pévèle s'est portée candidate pour participer au dispositif à hauteur de 1500 arbres à planter. Ces plantations seront accompagnées d'ateliers participatifs à destination des écoles et de la population Templeuvoise.

Le montant prévisionnel de cette action est de 22 000€ T.T.C.

Une participation au titre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » a été sollicitée à hauteur de 90% du montant de la fourniture des arbres. Le solde de cette action, estimé à 10 000€ sera autofinancé par la commune.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subvention au titre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France, au titre du plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France ».

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Luc MONNET

